

<http://www.snetap-fsu.fr/DEA-DAT-reunion-conclusive-du-9.html>



DEA-DAT : réunion conclusive du 9 février 2017

- Métiers - Direct.eur.rice -



Date de mise en ligne : vendredi 10 février 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

S'est tenue hier la réunion "conclusive" du chantier DEA-DAT initié à la suite d'une rencontre SNETAP-[FSU/DGER](#) en mars dernier 2016.

Un plan d'action a été présenté : [à consulter \(version provisoire\)](#)

Les commentaires du SNETAP-FSU :

Le SNETAP demande que les fonctions de DEA et de DAT et plus largement de Directeur de centre (y compris [CFA](#) et [CFPPA](#)) soient clairement reconnues dans leurs divers aspects (positionnement dans l'équipe de direction, conditions de travail et équité en ce qui concerne l'indemnitaire et le statutaire).

[lire la suite :](#)

Lors de ce groupe de travail, le SNETAP-FSU représentait par Jean-Louis Crassat, élu catégoriel DEA-DAT a rappelé plusieurs éléments :

Si a remise à niveau, le rattrapage ne peut se faire en une fois, le SNETAP demande d'une part que le travail se poursuive pour atteindre des objectifs qui ne sont pas clairement identifiés dans le plan. Le processus de revalorisation engagé dans les divers aspects soit irréversible et poursuivi. Ce volontarisme se doit d'apparaître :

- dans les objectifs fixés à ce plan d'actions en renommant les trois axes :
 - Axe 1 : Reconnaître la fonction de DEA et DAT à son juste niveau et en améliorer les conditions d'exercice**
 - Axe 2 : Améliorer les conditions d'entrée dans la fonction et valoriser la fonction dans le parcours de carrière**
 - Axe 3 : Revaloriser le niveau de la rémunération de la fonction en rapport avec le niveau des responsabilités et de ses spécificités**
- dans une existence "réglementaire" du Comité de suivi pour assurer cette continuité
- Des points à ajouter au niveau des axes
 - 3.1 Sur l'axe 1
L'actualisation du référentiel professionnel a disparu et est réduit à la problématique des permanences. Le rapport de l'IEA concernant les [RPS](#) des DAT et DAT a été publié il y a plus d'un an, la situation est bien dépeinte mais les préconisations sont timides. Il conviendrait d'intégrer une action sur le sujet. L'IEA pourrait travailler davantage avec le réseau des animateurs régionaux. Le comité de suivi devrait être associé au point 3 qui concerne l'équilibre financier des EA/AT.
 - 3.2 Sur l'axe 2
L'amélioration de la prise de fonction concerne les IAE sortants mais aussi tous les autres entrants dans la fonction. Bénéficiaire de l'appui de l'IEA individuelle mais aussi collective (réseaux des animateurs régionaux).
 - 3.3 Sur l'axe 3
L'objectif à atteindre en terme de revalorisation doit être clairement affiché. Nous avons besoin d'un échéancier pour se mettre à niveau. [Voir document de travail IRE](#) (l'hypothèse 1 étant celle privilégiée par DGER/SRH)

D'autre part, le SNETAP-FSU a alerté la DGER sur la rédaction du projet de décret du statut de corps des personnels de direction qui en l'état, pouvait laisser à penser que les DEA-DAT n'étaient plus "éligibles" à la liste

d'aptitude. une expertise va être menée et une correction de rédaction apportée si nécessaire.

Jean-Louis Crassat
Catégoriel DEA-DAT
Snetap-FSU